

— Définition et rappel de l'exigence réglementaire CEE



La pompe à chaleur doit être équipée d'un **système de régulation** adapté de **classe IV minimum**, installé par le professionnel avec les composants nécessaires, détails ci-dessous :

Classe du système de régulation	Composants du système de régulation
Classe IV	Thermostat d'ambiance ON/OFF avec régulation PID
Classe V	Thermostat d'ambiance programmable (une sonde d'ambiance seule ne suffit pas)
Classe VI	Une sonde extérieure couplée à une sonde/capteur d'ambiance (chauffage modulant)
Classe VII	Sonde extérieure couplée à un thermostat d'ambiance programmable (chauffage non modulant)
Classe VIII	Thermostat d'ambiance central avec les têtes thermostatiques programmables (3 zones au minimum)

— Bonnes pratiques lors de la visite technique et le chantier

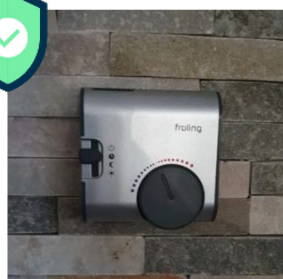


Visite technique : J'informe le client que la pose d'un système de régulation de classe IV minimum est obligatoire et que je ne peux pas y déroger. Conséquence si je ne respecte pas cette règle ? Le chantier sera jugé non conforme et la prime ne pourra lui être versée.



Après les travaux : Je mentionne sur la facture : la classe, la marque et le modèle du régulateur posé.

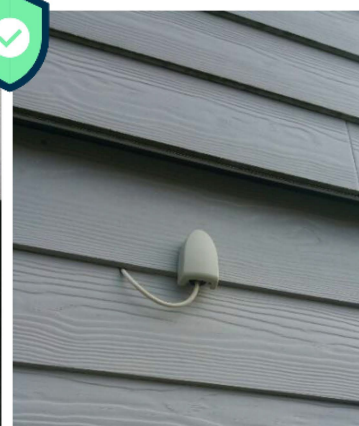
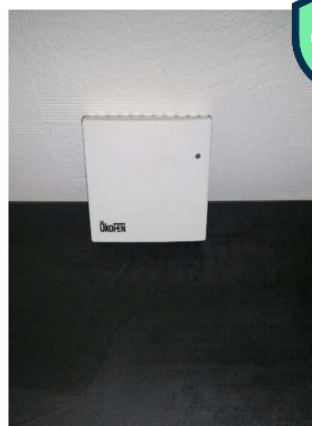
— Exemples chantiers conformes



Présence d'un système de régulation de classe IV avec son thermostat



Présence d'un système de régulation de classe V avec son thermostat



Système de régulation de classe VI avec sa sonde d'ambiance et sa sonde extérieure



Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Montant HT
Fourniture et pose d'une Pompe à chaleur Air/Eau à moyenne/haute ou basse température	1	XX €	XX €
• Marque • Modèle • ETAS (hors régulation et au régime d'eau installé (moyenne/haute ou basse température)) : XX%	1	XX €	XX €
Fourniture et pose d'un régulateur	1	XX €	XX €
• Marque du régulateur • Modèle du régulateur • Classe du régulateur	1	XX €	XX €

La classe, la marque et le modèle de régulateur posé sont mentionnés sur la facture